

Gestion différenciée des espaces verts

Changeons de CULTURES !

La gestion différenciée est l'un des outils de maintien de la biodiversité par le "respect des équilibres naturels dans le cadre de la gestion des espaces verts urbains et ruraux". Au-delà d'une technique environnementale, la gestion différenciée répond à des enjeux sociaux et économiques pour les territoires qui la mettent en place. En effet, ce mode de gestion prend en compte le potentiel écologique et différencie les pratiques d'entretien suivant l'usage des espaces par les habitants. Cette technique joue ainsi le rôle d'"adjuvant" écologique à la prise en compte des enjeux sociaux du besoin de nature.

La Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992 reconnaît le monde du vivant comme fondement du développement durable. La Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) place à sa juste valeur son "enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et services qu'elle procure". La finalité globale de la stratégie est clairement de stopper la perte de biodiversité. "Cette finalité est déclinée pour chacune des composantes essentielles du vivant : les gènes, les espèces, les habitats, les écosystèmes, et leur traduction dans une trame écologique" (Source SNB). Il s'agit dans l'application de cette stratégie de changer radicalement de focales pour rendre les politiques existantes plus pertinentes et plus efficaces au regard de la préservation de la biodiversité.

L'érosion de la biodiversité régionale, liée au développement des activités humaines, à une périurbanisation croissante et aux pratiques agricoles intensives, s'accroît. L'état des lieux de la faune et de la flore régionales indique qu'il faut dès maintenant modifier nos modes de consommation, de développement et de gestion des espaces de nature.

La fragmentation des espaces naturels (la forêt de Mormal serait divisée en quelques 5 000 morceaux !) est en grande partie responsable de cet état de faits : la circulation des espèces, aussi bien animales que végétales, est gravement compromise, freinant ainsi leur renouvellement.

Le Nord-Pas de Calais, région fortement urbanisée et industrialisée précocement souffre d'un manque de plus en plus prononcé en espaces naturels préservés. Or, le patrimoine naturel est synonyme de protection, contre les risques naturels et la dégradation de la qualité de l'eau ; enfin, il signifie un cadre de vie agréable, sain, et propice aux loisirs.

Mais le Nord-Pas de Calais est aussi une région qui aura été parmi les premières à expérimenter un nouveau mode de gestion des espaces verts, la gestion différenciée : c'est sur le récit de ces expérimentations que nous nous proposons de revenir, au moment où la Région inaugure sa politique de Trame Verte et Bleue régionale pour la préservation de la biodiversité, afin d'en retirer les enseignements et d'en proposer un aperçu méthodologique.

Dans sa démarche de développement durable, la Région Nord-Pas de Calais s'est inscrite dans une stratégie de conservation de la biodiversité par la réalisation d'une trame verte et bleue régionale, qui se traduira à l'échelle locale. La démarche de réalisation de cette infrastructure naturelle implique, d'une part, un regard scientifique sur les espaces à préserver ou à renaturer, d'autre part d'inscrire ces espaces et leur connexion dans les documents de planification, au même titre qu'une infrastructure routière.

PRÉSERVATION de la biodiversité et trame verte et bleue régionale

La gestion différenciée est l'un des outils de maintien de la biodiversité par le "respect des équilibres naturels dans le cadre de la gestion des espaces verts urbains et ruraux". Au-delà d'une technique environnementale, la gestion différenciée répond à des enjeux sociaux et économiques pour les territoires qui la mettent en place. En effet, ce mode de gestion prend en compte le potentiel écologique et différencie les pratiques d'entretien suivant l'usage des espaces par les habitants. Cette technique joue ainsi le rôle d' "adjuvant" écologique à la prise en compte des enjeux sociaux du besoin de nature.

La Convention sur la diversité biologique adoptée à Rio en 1992 reconnaît le monde du vivant comme fondement du développement durable. La Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) place à sa juste valeur son "enjeu vital pour les sociétés humaines par les biens et services qu'elle procure". La finalité globale de la stratégie est clairement de stopper la perte de biodiversité. "Cette finalité est déclinée pour chacune des composantes essentielles du vivant : les gènes, les espèces, les habitats, les écosystèmes, et leur traduction dans une trame écologique" (Source SNB). Il s'agit dans l'application de cette stratégie de changer radicalement de focales pour rendre les politiques existantes plus pertinentes et plus efficaces au regard de la préservation de la biodiversité.

L'érosion de la biodiversité régionale, liée au développement des activités humaines, à une périurbanisation croissante et aux pratiques agricoles intensives, s'accélère. L'état des lieux de la faune et de la flore régionales indique qu'il faut dès maintenant modifier nos modes de consommation, de développement et de gestion des espaces de nature.

La fragmentation des espaces naturels (la forêt de Mormal serait divisée en quelques 5 000 morceaux !) est en grande partie responsable de cet état de faits : la circulation des espèces, aussi bien animales que végétales, est gravement compromise, freinant ainsi leur renouvellement.

LEXIQUE

Aménité : L'aménité se définit comme l'agrément procuré par la simple fréquentation d'un lieu. On peut parler de "besoin de nature", étant entendu que ce dernier mot recouvre des réalités très variables selon les personnes (du jardin à la forêt primaire...). Le concept d'aménité sous-entend un usage de l'espace non "consommateur", au sens où le fait de se sentir bien dans un environnement de qualité n'altère pas en soi cet environnement.

Source : Centre Régional de Phytosociologie, Atlas Régional de la Trame Verte et Bleue, Cahier méthodologique, Région Nord-Pas de Calais, 2005

HISTOIRE DE GRANDE-SYNTHE

La réflexion sur la mise en place d'une gestion écologique des espaces verts de Grande-Synthe a débuté en 1990 dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21 de la commune et de l'initiative du technicien en charge des espaces verts. En parallèle, le contexte industriel environnant a naturellement guidé et impliqué les élus de la collectivité dans l'amélioration du cadre de vie de la population.

Par la suite, des déplacements de techniciens, d'élus, sur des sites pilotes en matière de gestion douce des espaces verts, se sont succédés afin de sensibiliser et d'échanger sur ces expériences. En 1995, la ville de Grande-Synthe se dote d'un programme de gestion d'un de ses sites emblématiques : le Puythouck. Ce plan de gestion réalisé par un bureau d'étude extérieur devait atteindre trois objectifs :

- Favoriser une fréquentation diversifiée du Puythouck
- Conserver le patrimoine écologique existant et viser à une diversification maximale des secteurs naturels ;
- Maintenir ou améliorer les paysages naturels pour mieux caractériser la vocation particulière du Puythouck au sein de son environnement industriel.

Par rapport aux préconisations du plan de gestion, un plan de travail a été élaboré à court, moyen et long terme.

En 1997, suite à une réticence du personnel, des parcelles d'expérimentation ont été mises en place au Puythouck. *"Conçue par le service espaces publics et nature, cette zone présente les différentes méthodes d'entretien des espaces verts et naturels que nous allions*

rencontrer sur l'ensemble de la commune. Ces parcelles sont destinées à servir de support théorique et pratique pour les formations de nos agents et le grand public."

A partir de 1997, la gestion différenciée a été mise en place progressivement, d'abord par un inventaire floristique de la commune effectué par une stagiaire de maîtrise de biologie des populations et des écosystèmes. *"En effet, avant d'étendre la gestion différenciée sur l'ensemble de la commune, il était indispensable de faire un état des lieux, afin de définir la richesse du patrimoine végétal sauvage et d'en désigner son type de gestion."*

Puis de 1998 à 1999 se sont succédées les étapes de formation des agents, d'acquisition de matériels et de sensibilisation des habitants.

Coordonnées Grande-Synthe

Mairie de Grande-Synthe
Services techniques
Place François Mitterrand
59 760 Grande-Synthe
Tél : 03 28 62 77 00

- 
- ❖ Les vertus de la fauche (en lieu et place de la traditionnelle tonte) ont été expérimentées sur cette parcelle à Grande Synthe. Elles ont permis d'observer l'augmentation de la biodiversité, en fonction de la périodicité plus ou moins fréquente des fauches.

Un espace vert urbain a plusieurs vocations pour la population, qu'il s'agisse de promenades familiales, de pratiques sportives, de recherche de calme et de tranquillité ou de découverte de la nature... Pour répondre à l'ensemble de ces usages, un espace vert se doit de receler une diversité de nature, qu'il s'agisse de plantes ou de papillons (de flore ou de faune) et d'une gestion saine d'un point de vue sanitaire. C'est pourquoi le mode de gestion de ces espaces doit être différent selon l'usage qui en sera fait par la population.

Une GESTION qui participe de l'ÉQUILIBRE naturel et humain

La gestion différenciée a notamment pour but de répondre à ces critères d'usage des espaces verts et à la préservation de la qualité des ressources naturelles (faune, flore, eau...).

La gestion différenciée se définit par la gestion écologique des espaces en fonction de leur usage. Considérant et accompagnant les potentialités des écosystèmes naturels, elle consiste à adapter l'entretien des espaces à la dynamique naturelle de chacun d'eux, mais aussi à leur vocation et à l'attente sociale qu'ils suscitent. Ainsi, la gestion différenciée préconise :

- **l'utilisation raisonnée de traitements phytosanitaires**, qui sont à l'origine d'une pollution de l'eau et de l'air, ainsi que d'effets sur la santé de la population et des agents techniques. L'utilisation d'intrants est remplacée par des moyens mécaniques et des pratiques respectueux du fonctionnement écologique du milieu.
- **la diversification des plantes et le retour à l'utilisation d'essences locales**, favorisent le développement du patrimoine naturel local qui sont plus résistants aux parasites éventuels.
- **une gestion très réduite sur certains sites naturels** type boisement, sans exclure une gestion de sécurité (notamment, les arbres morts dangereux pour des promeneurs).

En outre, elle intègre de fait la **conservation de la diversité écologique et la préservation des ressources naturelles** (faune, flore, qualité des sols et de l'eau, ...) en favorisant les équilibres écologiques, la préservation de la qualité des eaux souterraines en utilisant très peu de produits phytosanitaires, et l'enrichissement biologique. D'une manière globale, la gestion différenciée aide à la reconstitution des habitats naturels et établit

➤ Une illustration de la parfaite intégration de la nature en ville...



➤ **Exemple de l'aménagement naturel d'un lieu de passage pour les usagers.**

des connexions biologiques dans la ville et ses espaces périphériques : parcs, jardins et squares, voiries, périmètres autour des bâtiments publics, de lieux d'habitations, d'établissements industriels et commerciaux, de cimetières, de campings, d'espaces naturels aménagés, de friches...

Pour les gestionnaires qui pratiquent cette gestion, il s'agit **d'adapter la gestion en fonction du milieu et du lieu** de la gestion horticole à la gestion naturelle. En effet une plantes vivaces qui consomment moins d'eau peut être un critère dans l'aménagement d'un espace urbain.



À titre d'exemple, la Ville de Grande-Synthe pratique désormais trois types de gestions qui répondent à la fois aux différents profils des usagers et aux caractéristiques naturels des espaces. Ces trois types de gestion s'articulent grâce à des zones tampons :

- **La gestion horticole** est composée de plantes améliorées, adaptées au climat et au type de sol. Il s'agit souvent des espaces d'embellissement de la ville ou de circuits fleuris ou de prestige.
- **La gestion semi-naturelle** constitue une zone tampon entre les espaces urbains et naturels, comme les entrées de ville. Cette gestion, qui consiste principalement en une diminution de la fauche à deux fois par an, donne un aspect champêtre par le mélange de plantes fleuries.
- **La gestion naturelle** permet à la nature de s'exprimer spontanément, avec une intervention humaine dans la réalisation de cheminements ou d'observatoires, et de gestion visant l'expression optimale des espèces locales les plus rares. Il s'agit de milieux du type boisements, prairies, canaux, zones humides...



La gestion différenciée s'applique à toutes les échelles : communes, intercommunalités, Parc Naturel Régional... Sa mise en œuvre est comparable aux "poupées russes", toutes les échelles d'actions sont concernées et peuvent s'emboîter avec l'échelon au-dessus ou en dessous. Des petites communes peuvent être initiatrices de la démarche pour l'intercommunalité, et inversement.

Au-delà d'une réflexion sur les espaces verts : une démarche GLOBALE et TRANSVERSALE

➤ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Les premières expérimentations en région sur la gestion différenciée proviennent de communes de taille relativement modeste comme Grande-Synthe (25 000 habitants) et Sailly sur la Lys (3900 habitants).

La mise en place de la gestion différenciée a conduit à une **gestion économe et organisée dans le long terme des espaces verts. Le "laisser-faire" du potentiel naturel** a permis de réduire les dépenses liées à la réparation pour cause de maladies ou de parasites. Les interventions moins fréquentes permettent d'augmenter les surfaces de nature, appréciable pour les habitants, sans pour autant augmenter les fréquences d'intervention des agents techniques.

➤ MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES INDIRECTES

Les collectivités impliquent leurs parties prenantes (population, techniciens, agents techniques ...) dans le projet, de manière à obtenir l'adhésion de tous et une application cohérente de la gestion différenciée à toutes les échelles. Ainsi, tous sont bénéficiaires et acteurs : d'une part, la diversité de vocations

des espaces naturels augmente l'offre d'aménités de proximité pour toutes les catégories sociales et générationnelles ; d'autre part, la cohérence d'une gestion différenciée peut s'appuyer également sur l'évolution des pratiques de jardinage des particuliers. Cette implication de tous passe aussi par la création d'**opportunités d'échange entre les services, de groupes de travail sur des thématiques transversales** (préservation de la ressource en eau, entretien des infrastructures). À l'échelle d'une intercommunalité, la concertation implique plusieurs communes et gestionnaires d'espace. Tel est le cas de la Communauté de Commune de Dunkerque, qui a mis en place des groupes de travail et d'échange de manière à mobiliser les communes de son territoire ainsi que les différents gestionnaires d'espaces naturels (Voies Navigables de France...).

➤ L'ÉCHELLE GLOBALE DE L'AMÉLIORATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

La gestion différenciée participe à une approche globale du territoire. La plantation d'espèces locales et la mise en place de corridors écologiques participe quant-à elle de l'identité paysagère du territoire, et par là même de son attractivité. Cette logique d'**intégration territoriale s'évalue à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité**, dans le cas de pratiques de gestions communales cohérentes entre elles et pérennes. La cohérence des pratiques de gestion des espaces verts au sein d'un même territoire ou de territoires connexes suppose l'animation d'une dynamique collective.

Le phénomène d'étalement urbain est une autre des réalités qui s'imposent - notamment -

➤ Des massifs viennent protéger les pistes cyclables du reste de la voirie.



à la gestion des espaces verts. Ainsi, prendre en compte ces enjeux suppose d'inscrire la réalisation du projet dans la stratégie de la commune, ainsi que dans les documents d'urbanisme et de programmation. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté Urbaine de Dunkerque intègre les enjeux de la gestion différenciée, notamment dans le cadre de la

réalisation de la ceinture verte et de la création de zones d'aménité.

Enfin, communiquer à l'extérieur de la ville et auprès des associations et communes limitrophes permet de partager les expériences et les savoir-faire, mais aussi de sensibiliser les territoires voisins sur cette pratique, en vue d'une plus grande cohérence à l'échelle du territoire.

L'EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE DES GROUPES D'ÉCHANGES POUR SEMER LES IDÉES À L'ÉCHELLE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté Urbaine de Dunkerque dispose d'un service cadre de vie, propriétaire et gestionnaire d'espaces verts dont la surface excède les 100 hectares. La question de la gestion de l'entretien de telles surfaces a permis d'identifier la gestion différenciée comme une solution économiquement viable.

L'idée de temps d'échanges sur la technique et les plans de gestion a abouti en 1999 à la création d'un groupe d'échanges. Présidé par un élu, il regroupe l'ensemble des partenaires (collectivités, SNCF, Voies Navigables de France...) propriétaires ou gestionnaires d'espaces verts ou naturels présents sur le périmètre communautaire. L'occasion aussi de sensibiliser à la gestion différenciée...

Après les premières années de présentation, de sensibilisation et d'information, le groupe d'échanges a évolué vers des applications concrètes sur le terrain. En 2001, il a été décidé de développer des groupes de travail thématiques animés par un technicien du cadre de vie qui ont abouti à la mise en

oeuvre d'un programme d'actions qui vise essentiellement à la mise en réseau des différents espaces verts et naturels, en utilisant comme corridors biologiques les différentes ceintures boisées et autres dépendances vertes (ex. A16) que compte l'agglomération dunkerquoise.

La transversalité de la démarche est assurée à travers l'animation de temps forts d'information et de réflexion à l'intention de l'ensemble des partenaires.

Afin de favoriser et de pérenniser l'implication des partenaires, ces réunions sont complétées par une ou deux réunions annuelles du groupe d'échanges présidées par l'élu communautaire délégué au Cadre de vie où l'ensemble des partenaires (élus et techniciens) est convié à prendre connaissance de l'état d'avancement de travaux et le cas échéant à les valider. Une fiche ou un document de synthèse est élaboré et adressé à l'ensemble des partenaires.

À ce jour, cinq groupes de travail ont été mis en place : cadastre vert d'agglomération, produits phytosanitaires, chantiers biologiques, rats musqués, arbres remarquables.

Le service cadre de vie se base sur le volontariat pour impliquer les communes. Chaque année de nouvelles personnes s'impliquent par intérêt pour des problématiques communément ressenties.

À titre d'exemple, le groupe de travail "cadastre vert d'agglomération" s'est appuyé sur la typologie développée par les ingénieurs des villes de France pour mettre au point une définition commune des typologies d'espace qui soit adaptée au contexte du territoire dunkerquois (notamment avec des friches et des milieux aquatiques type watergangs ou fossés). Cette définition des typologies a permis de faciliter le dialogue entre les différentes communes et partenaires (SNCF, VNF...). **Le cadastre vert est aujourd'hui devenu un outil d'organisation** qui aide les structures grâce à un tableau de bord d'entretien : en 2005, 8 communes sur 18 ont débuté une réflexion sur la gestion de leurs espaces sur cette base.

"La gestion différenciée est une réflexion sur l'amélioration des pratiques et l'optimisation des coûts dans l'entretien des espaces verts. Il s'agit finalement de se poser les bonnes questions."

Fabrice Truant

Coordonnées Communauté Urbaine de Dunkerque

Pertuis de la Marine
BP 5/530
59386 Dunkerque Cedex 1
Tél : 03 28 62 70 00

Expériences...

Implications écologiques, sociales et économiques : comment faire du GAGNANT-GAGNANT ?

Une démarche encouragée par le BON SENS économique

DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ENCOURAGEANTS

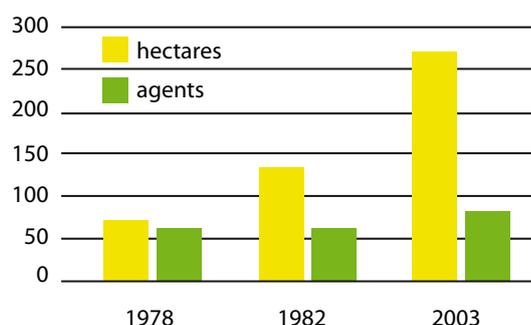
Dans la mesure où elle favorise une dynamique naturelle qui se régule seule (au niveau des besoins en nutriments et en eau, de la lutte contre les nuisibles...), **la gestion différenciée génère des économies à moyen terme**. Les coûts d'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires) et d'arrosage systématique préconisés dans un mode de gestion "classique" sont limités. Les dépenses sont également réduites par le remplacement, dans certains cas, de la tonte par la fauche, moins fréquente, le remplacement du bêchage et désherbage par la mise en place de couverture organique (mulching). De plus, la gestion différenciée s'inscrit dans **une gestion de projet qui optimise les réalisations d'entretien en termes de coûts et de temps**. L'évaluation a posteriori de l'expérience de Grande-Synthe montre que depuis la mise en œuvre de la gestion différenciée l'effectif de l'équipe en charge des espaces a augmenté seulement de 25% alors que les surfaces à

LEXIQUE

Intrants : Élément entrant dans la production d'un bien. En gestion des espaces verts, ce terme désigne les produits phytosanitaires.

Habitats naturels : lieux de vie des espèces faunistiques et floristiques. De manière générale, l'habitat est constitué d'un ensemble d'espèces floristiques qui caractérise le milieu naturel.

Évolution du nombre d'agents par rapport à la surface à entretenir (Commune de Grande-Synthe)



gérer ont augmenté de 500% (de 50 à 250 hectares).

L'expérience des collectivités (notamment Grande-Synthe et Sailly-sur-la-Lys) montre qu'**une telle démarche n'est réellement "installée" qu'au terme de deux années**. C'est également à l'issue de cette période qu'un bilan budgétaire permet de souligner les économies réalisées, après une première phase d'investissement (matériel). Les deux premières années, l'achat de matériel et la mise en route des nouvelles pratiques impliquent une dépense et un temps de travail équivalent à une gestion "classique". Cependant, ces deux années représentent un investissement dans un système de gestion qui va s'auto-équilibrer et impactera moins le budget de la commune grâce à la dynamique naturelle d'un écosystème renouvelé et en fonctionnement autonome.

La mise en place de la gestion différenciée implique également une démarche de projet qui s'installe progressivement et durablement comme le témoigne l'expérience de Grande-Synthe.

➤ ALIMENTER DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES À PARTIR DES DÉCHETS VERTS

Une bonne gestion différenciée génère des déchets verts car pour éviter l'enrichissement du sol et la modification du cortège des espèces, il faut favoriser la fauche avec exportation.

Dans le contexte de la pratique de la gestion différenciée, la Communauté Urbaine de Dunkerque a **mis en place une filière bois autour des déchets verts récoltés.**

La CUD distingue les différents déchets verts et de bois : les déchets verts, qui sont utilisés pour le compost ; le bois, qui est destiné aux personnes à faibles revenus par la signature d'une convention avec les Centre Communaux d'Aide Sociale (CCAS) ; les troncs d'arbres, qui sont vendus.

Une convention a été signée avec le monde agricole pour le fauchage de certains espaces communautaires. Les agriculteurs utilisent les produits de fauches dans le cadre de leur activité professionnelle.

“La gestion différenciée, c'est entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible.”

Source : ville de Lausanne (Suisse)

➤ NOUVELLES COMPÉTENCES ET REQUALIFICATION DE L'EMPLOI LOCAL

La mise en place de la gestion différenciée est **moteur de création d'emplois et de valorisation de l'équipe de travail, par l'accès à de nouvelles compétences.** La production de fonctions économiques et sociales de la nature, notamment en terme de gisement d'emplois, peut se traduire par la création d'emplois en insertion (voir en pages suivantes la question de la formation).

Des formes de résistance de la part des agents d'entretien, premiers concernés par le changement des pratiques, ont à plusieurs reprises été observées. Lever ces résistances nécessite une reconnaissance de leur savoir-faire, au-delà des évolutions nécessaires des compétences, ainsi que l'explication et la formation aux logiques et techniques de la gestion différenciée.

Droits de nature et droit à la santé

➤ UNE APPROCHE ÉQUITABLE DU DROIT À LA NATURE

La gestion différenciée **participe de l'équité sociale**, grâce à la réappropriation des espaces naturels par les habitants, et plus particulièrement par les populations ne disposant pas de jardin privé. La différenciation de la gestion des espaces publics permet en effet de les adapter aux usages qui en sont faits. De plus, l'augmentation des surfaces et la continuité de certains espaces, et ainsi la constitution d'un maillage vert, permet en outre de réaliser des parcours de promenade. Ces espaces verts, "sauvages" en comparaison à des espaces artificialisés et "organisés", constituent donc un **accès de proximité à la nature pour les populations les plus défavorisées** du point de vue du besoin de nature et une amélioration de leur cadre de vie.

La gestion différenciée peut être lue, a priori, comme une forme de "laisser faire". C'est pour ces raisons qu'une sensibilisation est primordiale afin de donner les clefs de compréhension au public non initié. Grande-Synthe a opté pour une démarche progressive et simultanée (cf. schéma en page 19) afin de donner aux habitants les clefs de lecture de son environnement.

➤ À LA CROISÉE DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET DES PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

La gestion différenciée favorise un environnement sain par une utilisation raisonnée de produits phytosanitaires. Ces produits polluants pour les sols et les eaux souterraines utilisés en gestion "classique" ont également des impacts sur la santé humaine, notamment celle des agents techniques. Par ailleurs, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a mis à disposition sur son site Internet un ensemble d'études qui évaluent l'état des écosystèmes mondiaux et leur influence sur le bien-être humain. Il y est déclaré que **"l'une des conclusions frappantes de cette évaluation est la nécessité fondamentale d'assurer la pérennité écologique afin de sauvegarder les écosystèmes et de protéger ainsi la santé humaine sur le long terme"**.

Coordonnées

<http://www.millenniumassessment.org/en/products.aspx>

Réconciliation des paysages naturels et humains

L'étalement urbain et les infrastructures qui en sont la conséquence sont souvent responsables d'un déséquilibre entre paysage naturel et anthropique (c'est-à-dire façonné par l'Homme). Le passage à la gestion différenciée, dans la mesure où elle permet un traitement de surfaces plus importantes, favorise la continuité des espaces naturels.

➤ Ici, à Grande Synthe, des techniques naturelles de treillage de saule remplacent avantageusement les habituelles grilles et grillages...



➤ UNE CONTRIBUTION AU PATRIMOINE DU TERRITOIRE

La gestion différenciée privilégie les **espèces régionales (locales)**, dont l'avantage est de s'intégrer pleinement dans la chaîne écologique, de favoriser le maintien de la faune locale, et d'être naturellement adaptées aux conditions régionales (climat, résistances aux parasites et maladies).

➤ UN MAILLAGE VERT AU SERVICE DE TOUS LES USAGERS...

Par la mise en place de continuums écologiques, grâce à la mise en place d'une gestion écologique cohérente sur de grandes surfaces, la gestion différenciée favorise la conservation de la biodiversité. L'entretien de haies, la mise en place de réseaux de mares, le maintien de zones humides et la gestion adaptée des bords de routes permettent en effet la **circulation des espèces**. Ce maillage facilite en outre un **accès de proximité de la population aux espaces verts**.

➤ La haie et ses abords : un habitat naturel préservé qui jouxte le verger.

UN LABORATOIRE À CIEL OUVERT À GRANDE-SYNTHE

La Ville de Grande-Synthe a mis en place un verger pédagogique qui donne une occasion supplémentaire d'expérimenter la gestion différenciée. En effet, une grande variété de plantes locales a été plantée dans la haie périphérique du verger et abrite l'ensemble des espèces prédatrices des espèces nuisibles des arbres du verger. Ainsi, le parcours pédagogique illustre l'inutilité des produits phytosanitaires. Le verger doit sa résistance à un milieu propice et à une gestion appropriée.



DES FILIÈRES D'APPROVISIONNEMENT PAS COMME LES AUTRES...

Le Centre Régional de Ressource Génétique a pour vocation de garantir sur le long terme la biodiversité des espèces domestiques du Nord - Pas-de-Calais issues du domaine végétal et animal. L'activité "végétale" du Centre Régional de Ressources Génétiques concerne les espèces fruitières et les espèces légumières.

Cette structure porte notamment l'**opération "Plantons le décor"** qui propose la **commande groupée d'arbres**, d'arbustes et de fruitiers de variétés locales, produites par des pépiniéristes régionaux.

La Mission Gestion Différenciée, en partenariat avec les structures d'insertion SCI (Service Civil International), Chênelet et la société

ECOSEM, a initié la mise en place d'une nouvelle filière permettant la distribution de plantes vivaces régionales. Cette action a pour objectif de répondre aux difficultés des collectivités à trouver des plantes indigènes pour la constitution de leurs massifs.

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul constitue également une ressource dans son rôle de préservation du patrimoine végétal sauvage. Les actions du Conservatoire Botanique sont de quatre natures :

- Connaître, en recensant la flore sauvage et les milieux naturels ;
- Conserver, en collectant la flore menacée et en conseillant les gestionnaires de milieux naturels ;
- Conseiller l'Etat et les collectivités ;
- Informer sur les enjeux de la conservation.

Le conservatoire botanique propose par ailleurs des animations pour les scolaires et dispose notamment d'un jardin des plantes sauvages régionales.

... VECTEUR D'ATTACHEMENT PATRIMONIAL

Ce mode de gestion participe à une **démarche de valorisation du territoire et de conservation patrimoniale** par le choix d'espèces locales dans les plantations. Or, le patrimoine naturel doit être considéré au même titre que le patrimoine culturel et architectural : la perception du territoire est

améliorée par l'existence de ces différents espaces verts, qui engendrent un regard différent sur l'identité et l'environnement locaux par l'amélioration du paysage et du cadre de vie. Le territoire développe ainsi son potentiel d'attractivité.



La démarche présentée provient des retours d'expérience de la ville de Grande-Synthe qui évalue et améliore depuis 15 ans sa pratique de la gestion différenciée dans l'ensemble des approches écologique, sociale et économique. D'autres initiatives emblématiques des pratiques régionales en matière de gestion différenciée ont nourri cette méthodologie, notamment la ville de Sailly sur la Lys, la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'association Lestrem Nature...

Une DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE : *enseignements et pistes d'amélioration*

➤ IL FAUT SAVOIR SEMER, NOURRIR ET ENTREtenir LA DÉMARCHE POUR EN RÉCOLTER LES FRUITS

Comme tout changement de pratique, le passage à la gestion différenciée demande du temps : il est indispensable d'opter pour un démarrage progressif.

Pour déterminer les modes de gestion appropriés aux espaces verts et leurs connexions, il est primordial de déterminer l'usage qui en est fait par le public, afin de garantir la pérennité des pratiques envisagées et leur appropriation par les techniciens et la population. Cette démarche implique en amont :

- **La mise en œuvre de la gestion écologique** qui comporte **les phases de diagnostic, de planification et d'évaluation.**
- **La communication, la concertation et la formation qui garantissent l'adhésion et l'appropriation des parties prenantes** ainsi que la satisfaction de la population. Nous soulignerons l'importance d'une large concertation avec la population afin d'identifier et de caractériser les besoins en espaces de nature.

Ces deux approches sont complémentaires et réalisées simultanément afin d'optimiser la mise en œuvre de la gestion différenciée.

➤ PRENDRE LE POULS DE SON PATRIMOINE NATUREL

Afin de s'assurer d'une affectation des espaces sur le territoire selon une logique de développement urbain, d'usages sociaux et de préservation de l'environnement, la démarche de projet débute par un diagnostic et une programmation en lien avec l'écologie. Cette première phase de diagnostic écologique réalisée par des experts permettra également de repérer les sites à intérêt patrimonial (écologique), ainsi que les limites d'affectation à usage public. Il s'agira de **dresser le bilan de santé de son patrimoine naturel.** Cet état des lieux du potentiel du territoire permettra ensuite de programmer un déploiement progressif de la nouvelle technique, voire d'envisager de reconquérir des espaces. Après la mise en place des nouvelles pratiques, une évaluation sera menée par un écologue. Elle permet d'expertiser la fonctionnalité, l'efficacité de ce qui a été réalisé, et de dégager de nouvelles priorités.

UN CHEF D'ORCHESTRE AUX MAINS VERTES

La maîtrise d'oeuvre et le suivi des travaux à Grande-Synthe a été réalisée par une écologue de terrain. Cette **gestionnaire écologue** (qui a eu le rôle de chef d'orchestre de la conversion et du suivi de la gestion différenciée) **a accompagné les agents techniques sur le terrain** afin de s'assurer que ces nouveaux modes de gestion soient assimilés en pratique, mais aussi d'expérimenter et d'améliorer avec eux les différentes techniques.

Le diagnostic et l'évaluation écologique impliquent l'intervention de compétences de naturalistes ou d'écologues.

Selon le CPIE Chaîne des terrils, deux configurations d'équipe sont possibles, selon la taille de la collectivité qui souhaite mettre en place la gestion différenciée :

- Pour les petites collectivités, une personne formée aux nouvelles techniques qui joue le rôle de chef d'équipe et indique aux agents les méthodes à appliquer, avec un accompagnement d'une structure extérieure, peut être suffisante.
- Pour les grandes collectivités, la création d'un comité de pilotage regroupant les parties prenantes, notamment les écologues, les agriculteurs, les chasseurs, les habitants... s'avère très judicieux pour brosser l'éventail des actions à mettre en place dans le plan de gestion pluriannuelle. La présence d'un écologue dans l'équipe est pertinente et pourra jouer le rôle de personne pilote pour le suivi de ces comités.

A savoir...

Certaines communes concernées par un patrimoine écologique conséquent passent convention pour assurer la gestion de ces espaces avec le Conservatoire des sites du Nord Pas de Calais, un Parc Naturel Régional, EDEN 62, le Conseil Général du Nord, l'ONF...

REQUALIFIER LE RÔLE DES AGENTS TECHNIQUES

Dans la mesure où la gestion différenciée implique un nouveau regard sur les fonctionnalités écologiques des espaces, il est nécessaire de prévoir des **sessions de formation qui s'appuient sur des bases d'écologie**. L'équipe de travail des espaces verts sera en outre amenée à se diversifier.

La commune de Grande-Synthe a abordé la formation par la création de groupes de réflexion qui se composent de personnes travaillant sur l'organisation et de personnes travaillant sur le terrain, de manière à faciliter les échanges de point de vue. Par la suite, la formation des services techniques traite de l'intégration des préoccupations écologiques inhérentes à une gestion différenciée des espaces de nature, du fonctionnement des écosystèmes, du développement d'un savoir-faire et d'un regard plus porté sur l'évolution faunistique et floristique du milieu naturel local.

“Mettre en place une gestion différenciée nécessite une classification appropriée des espaces selon leur situation, leur taille, leur image, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'intérêt social qu'ils suscitent”

Mission Bassin Minier,
La Gestion différenciée
des espaces

FORMATIONS DÉDIÉES

L'association Lestrem Nature a créé une structure d'insertion spécialisée dans la gestion différenciée, "Réagir". Celle-ci présente l'intérêt de proposer une formation diplômante et qualifiante du type CAPA AEER (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole d'Aménagement et d'Entretien de l'Espace Rural), qui valorise un savoir-faire sur le marché du travail.

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Chaîne des Terrils propose également des formations diplômantes de tous niveaux (I à V) à destination notamment des gestionnaires de collectivités et des agents techniques. Elle a par exemple formé les agents techniques de "Réagir". Afin de répondre de la manière la plus précise possible aux besoins, la formation est adaptée en fonction des espaces que les stagiaires ont à gérer (bords de routes, cours d'eau, abords de bâtiments...), avec déplacement sur les sites. Les formations comprennent **une partie générale sur l'écologie et sur les techniques existantes, ainsi qu'un apport théorique et pratique sur la gestion douce des milieux**. Etat des lieux, cartographie, stratégie d'amélioration du milieu, mise en place de comités de pilotage... toutes les étapes sont évoquées, dans cinq spécialités : ornithologie, mammalogie/chiroptérologie, batrachologie, flore, corridors biologiques et terril. Ces thématiques peuvent également être abordées sous forme de conférence ou d'ateliers d'une demi-journée. La Chaîne des Terrils a créé une formation dédiée à la gestion différenciée. Enfin, l'Union Régionale des CPIE a entamé une réflexion sur la formation à la gestion différenciée en fonction des milieux de référence de ses membres (zones humides, friches...).

La Chaîne des Terrils propose par ailleurs des fiches de gestion aux communes, ainsi qu'un accompagnement. Un plan de veille sur cinq ans permet par exemple de s'assurer que les pratiques apprises en formation ont bien été intégrées. Une mallette pédagogique sur les corridors biologiques, élaborée avec Lestrem Nature et appelée "Hottonie" est également disponible pour la formation des enseignants et des scolaires sur cette thématique.

L'association Nord Nature Chico Mendès dispense des formations sur la gestion différenciée à un public diversifié qu'il s'agisse d'étudiants en environnement ou en agronomie, de techniciens ou agents des collectivités territoriales. Elle propose également des sessions de sensibilisation afin de faciliter la compréhension des techniques de gestion écologique à un public non initié des représentants des comités de quartier aux scolaires.

Lestrem Nature

117 rue de la Croix Marmuse
62136 LESTREM
Tél : 03 21 26 14 69
Mél: lestrem-nature@wanadoo.fr
www.lestrem-nature.org

CPIE Chaîne des Terrils

Site 11/19, rue de Bourgogne
62 750 Loos en Gohelle
Tél : 03 20 17 11 77
<http://chaine.des.terrils.free.fr>

Mission Gestion Différenciée

Chico Mendès
Tél : 03 20 12 85 00
www.gestiondifferentiee.org
www.nn-chicomendes.org

Convaincre de l'utilité écologique, sociale et économique de la démarche

La modification de l'aspect visuel des espaces qu'implique une gestion différenciée doit s'accompagner d'actions d'information, de sensibilisation et de concertation auprès de l'ensemble des acteurs concernés (élus, techniciens, habitants...). Les acteurs de la gestion différenciée insistent sur le caractère primordial d'une bonne sensibilisation des élus et des habitants, ainsi que d'une explication claire des enjeux et des améliorations. La sensibilisation peut être effectuée par des acteurs déjà bien identifiés du public, comme les agents techniques eux-mêmes.

PREMIÈRE ÉTAPE : INFORMER SUR LES RAISONS DU CHANGEMENT

Les réunions de quartier, appuyées par une communication efficace (afin de s'assurer d'un bon taux de participation) sont l'occasion d'expliquer la richesse et la diversité du territoire et ce que chacun peut gagner au changement de pratiques... Habitants et associations (d'usagers, de pêche, de chasse, de randonnée...) doivent y être régulièrement conviés, au départ pour donner l'état des lieux et expliquer les enjeux, et tout au long de l'opération pour informer des résultats obtenus. Ces réunions permettent de renforcer l'adhésion du public et des partenaires. La création d'ateliers avec les écoles donne également de bons résultats.

Certaines associations et villes vont plus loin en organisant des modules expérimentaux : il s'agit de tester les nouvelles méthodes sur une petite parcelle, puis d'y inviter élus et population afin qu'ils puissent constater visuellement l'évolution de l'espace vert, avec des explications sur les améliorations apportées (notamment au niveau de la faune et de la flore) et avoir une idée précise du coût engendré... ou des économies dégagées.

La commune de Grande-Synthe a mis en place une **démarche de communication à l'aide de multiples supports au fur et à mesure de l'avancée de la conversion en mode de gestion différenciée**. Ses objectifs étaient de convaincre de l'utilité sociale, écologique et économique de cette pratique d'entretien des espaces verts et de lever les obstacles psychologiques inhérents aux changements.

La commune a dans un premier temps informé sur la définition et les enjeux de la gestion différenciée afin de faciliter l'adhésion au projet municipal des parties prenantes, en particulier les habitants, par le biais :



➤ Les herbes hautes sont souvent, dans l'esprit des usagers, synonymes de zones délaissées... Alors que dans un contexte de gestion écologique, ces espaces peuvent être perçus comme esthétiques et harmonieux.

- de bulletins municipaux,
- de panneaux d'exposition installés dans les quartiers, montrant la diversité écologique du territoire (ex : les orchidées) et expliquant comment la gestion différenciée aide à la préserver et à la restaurer,
- d'un guide sur la gestion différenciée relatant les pratiques de la commune et les résultats,
- de plaquettes d'information,
- d'une réactivité sur les demandes d'information des habitants, parfois au cas par cas,
- d'une sensibilisation des enfants à l'école par le Centre d'initiation à l'environnement du Puythouck.

Par ailleurs, l'intervention du groupe de travail avec les habitants sur le choix des arbres à abattre et la mise en œuvre de pratiques d'entretien peu ordinaires, notamment le débardage avec des chevaux, a amené la population à se déplacer sur les lieux et à s'interroger sur le choix de ces techniques. Dans ce cas de figure, l'animal se révèle être un excellent médiateur pédagogique...

➤ Le débardage, qui consiste à évacuer les bois coupés des zones arborées et forestières, permet d'éviter la dégradation des sols liée au passage d'engins mécaniques



COMMUNE DE LA COUTURE

UN ESPACE DE DÉMONSTRATION DES DIFFÉRENTS MILIEUX NATURELS ET DE LEUR MODE DE GESTION

La commune de La Couture dispose d'espaces naturels et semi-naturels intéressants aux niveaux écologique et paysager. Cependant, ces espaces sont d'une taille réduite, parfois très fréquentés et répartis dans la commune sans réelle connexion. Le parc de 3M, situé au cœur de la commune et à proximité immédiate du centre village et des écoles, présente l'opportunité de création d'un site de détente et de découverte de l'environnement et de la biodiversité régionale.

Ce parc permet une approche diversifiée de la gestion d'espaces naturels et de leurs aménités :

- d'espaces de loisirs et d'espaces en gestion raisonnée ;
- de gestion sur des milieux naturels différents : prairies, cours d'eau, mare, haies ...
- d'opérations de type lagunage naturel, haies tressées de saules verts, aménagement des blockhaus...
- de circuits de randonnée et d'interprétation pédagogique sur les milieux naturels, les espèces et la mode de gestion écologique approprié.

Ce projet s'est construit grâce à l'association de plusieurs partenaires du domaine de l'écologie et des structures d'insertion en gestion écologique : le CPIE Chaîne des Terrils, Noeux Environnement et RÉAGIR.

Coordonnées

Commune de La Couture

Mairie de La Couture

29, rue de Rietz

62 136 La Couture

Tél : 03 21 26 79 23

➤ DEUXIÈME ÉTAPE : MOBILISER ET INTERROGER LES HABITANTS

Pour rassembler autour du projet et favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par les habitants et techniciens, **la mise en place d'un dispositif de concertation** paraît indispensable. A Grande-Synthe, des réunions de quartier ont permis aux habitants de s'exprimer sur les choix d'aménagements par rapport aux propositions construites d'après les conclusions du diagnostic

écologique (cf. schéma en page 19). Les habitants ont ensuite dialogué puis validé un projet, qui demeure en exposition en maison de quartier le temps de sa réalisation afin de montrer l'évolution des travaux. Cette phase de concertation a permis aux habitants de **devenir acteurs du projet de reconquête des espaces à vocation de nature.**

DE LA CONCERTATION AU PARTENARIAT

La concertation avec les différents acteurs (population, agriculteurs, DDE, Agence de l'Eau...) qui gèrent des espaces de nature permet de les sensibiliser à la pratique de la gestion différenciée dans le cadre notamment de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue. Ainsi, la mise en place de comités de pilotage regroupant différentes parties prenantes lors de la mise en œuvre de la trame verte et bleue par Lestrem Nature a abouti à de nouveaux partenariats avec des acteurs concernés par la gestion d'espaces verts. Ils ont contribué à la mise en œuvre

d'une gestion écologique des bords de routes et à la réflexion sur les essences à planter avec la DDE.



Les savoir-faire à disposition des collectivités

➤ CPIE CHAÎNE DES TERRILS

Le CPIE Chaîne des terrils accompagne depuis une dizaine d'années le projet de Lestrem et des communes voisines. Pour la structure, la gestion différenciée s'apparente à une gestion des milieux, c'est-à-dire à la gestion écologique des bords de routes, des berges voire des rivières (avec l'implantation d'espèces végétales aquatiques qui permettent de préserver les berges). Ainsi, la méthode proposée par le CPIE Chaîne des terrils permet de passer **d'une stratégie de gestion différenciée en fonction des usages qu'en fait la société à une démarche plus large qui vise à retracer une mosaïque d'habitats naturels**. Cette méthode peut donc servir de transition entre une politique de gestion différenciée des espaces verts et la mise en place d'une trame verte.

Les différentes initiatives évoquées ont notamment eu pour développement la création d'entreprises d'insertion sur les métiers de la gestion écologique, comme "Réagir" à Lestrem et les "Ateliers verts" à Sailly-sur-la-Lys.

➤ MISSION GESTION DIFFÉRENCIÉE

La Mission Gestion Différenciée a pour objectif de développer la mise en œuvre et les techniques de la gestion différenciée. Cette mission intervient auprès des collectivités en accompagnement des porteurs du projet. Elle a notamment accompagné des collectivités pour mettre en œuvre des expérimentations sur la gestion écologique des parcs d'activités et la mise en place de la communication auprès des habitants par le biais d'un jardin.

Elle propose un ensemble d'outils de sensibilisation (poster, panneaux d'exposition...) à destination des collectivités pour faciliter la mise en œuvre de la sensibilisation des habitants.

Les actions développées sont notamment :

- **L'accompagnement des collectivités** en amont de la mise en œuvre pour aider à la mise en route de la démarche, notamment sur les actions de sensibilisation, l'organisation du programme d'action ...
- **Le développement d'outils de sensibilisation et d'accompagnement, ainsi que de guides méthodologiques ;**
- **L'organisation de journées de rencontre et d'échanges ;** l'objectif de ces journées étant de favoriser le débat entre élus et techniciens et de faciliter la mise en réseau des acteurs.

Susciter les pratiques volontaires des particuliers

Enfin, il est important de ne pas oublier les particuliers et leurs jardins, qui peuvent être acteurs de la continuité écologique des espaces. Là encore, il suffit souvent de simples explications argumentées pour impulser un changement comme la plantation d'espèces locales.

ESSAIMAGE DE LA TECHNIQUE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE AUX PARTICULIERS

Grande-Synthe organise des week-ends nature et des chantiers animés par des techniciens des espaces verts de la Ville qui ont ensuite permis de sensibiliser et de former les habitants à la gestion différenciée, tout en favorisant le relais d'information par des médiateurs (notamment les particuliers, les agents techniques et les associations). Les week-ends nature (3 demi-journées par mois) ont lieu sur des thématiques variées (reconnaissance des arbres, etc.). Réalisés avec des agents techniques, ces chantiers ont amené des particuliers à reproduire chez eux cette pratique de gestion par des échanges de conseils, voire à la relayer auprès d'autres particuliers.

Suite à deux années de gestion différenciée, la mairie de Villeneuve d'Ascq a créé "le jardin au naturel", situé à la ferme du Héron, afin d'étendre cette pratique écologique à toutes les échelles du territoire, notamment au travers des particuliers.

Ce "jardin au naturel" reproduit un jardin de ville en intégrant des espèces floristiques régionales, des techniques écologiques.

Les moyens développés sur le site sont facilement transposables chez un particulier. De plus, le service éducation à l'environnement met en place des consultations et des journées thématiques auprès de la population et des promoteurs. Ainsi, les visites guidées de ce site favorisent la compréhension des enjeux de la biodiversité, l'appropriation et la reproduction de ces techniques chez les particuliers.

"La vocation pédagogique de ce jardin vise :

- à promouvoir la biodiversité en espérant faire se rencontrer des initiatives et faire essaimer le concept ;
- d'un point de vue économique à investir sur les techniques alternatives (mulching, moyens de luttés biologiques) plutôt que sur les intrants ;
- valoriser les fournisseurs locaux en plantes régionales."

Coordonnées

Villeneuve d'Ascq

Mairie de Villeneuve d'Ascq
Jean-Luc Delavelle
Tél : 03 20 43 19 50

D'autres actions de groupements de commune (Fleurbaix, communautés de communes du Pays de Pévèle) en lien avec le Centre Régional de Ressource Génétique ont répondu à l'opération "vergers d'antan" afin de réinstaller des espèces fruitières anciennes chez les particuliers.

POUR UN JARDIN AU NATUREL

La maison du Jardin propose des techniques de jardinage alternatives à l'utilisation des produits chimiques à destination des jardiniers individuels ou associatifs. Elle mutualise les compétences régionales des acteurs du jardin écologique en impulsant la synergie de réseau, et en échangeant sur les techniques alternatives. Elle propose par exemple des fiches techniques sur l'utilisation de l'ortie comme engrais naturel et activateur de croissance. Par ailleurs, elle

assure la promotion des plantes indigènes et de semences de variétés anciennes.

Coordonnées

Association

Maison du Jardin

03 20 17 11 26
Mél : mdj-chantier@nordnet.fr
www.lamaisondujardin.org

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DÉMARCHE DE GRANDE SYNTHÉ: DÉMARCHE DE PROJETS ET SA RÉALISATION EN SIMULTANÉ

Ce tableau a pour objectif de montrer les phases simultanées de mise en place du projet et de l'organisation de la sensibilisation, la concertation, la communication avec les parties prenantes.

DÉMARRAGE PROGRESSIF	MISE EN ŒUVRE D'UNE PLANIFICATION DE GESTION DES ESPACES DE NATURE	ORGANISATION DE LA COMMUNICATION ET DE CONCERTATION
Zone de tests écologiques et VALORISATION DES RÉSULTATS OBTENUS		Exposition des résultats aux agents techniques, à la population
Construction de projets par quartier		Première sensibilisation clefs de compréhension pour la population et les agents techniques
	Etape 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'ensemble des espaces de nature	Première concertation en groupe de travail avec les élus, les techniciens et le service espace verte pour une action transversale.
	Etape 2 : Enjeux des espaces, définition des objectifs et orientations d'aménagement et de gestion	Double concertation Avec les habitants sur les choix d'aménagements de leur quartier Avec différents acteurs (DDE, agriculteurs ...) pour sensibiliser à la pratique de la gestion différenciée. Mise en place du comité de pilotage
	Etape 3 : Définition des opérations des actions de partenariat, d'aménagement d'espace suite à la concertation et mise en place le plan de gestion écologique	Sensibilisation des habitants sur les aménagements prévus
	Etape 4: Programmation des actions dans un carnet de bord	Sensibilisation par la découverte de l'amélioration de leurs espaces de nature
	Etape 5 : Evaluation globale à l'échelle de la collectivité	VALORISATION DES RÉSULTATS OBTENUS

CLÉS POUR LA LECTURE

Cette fiche est la première pierre d'une nouvelle collection du Centre Ressource du Développement Durable sur l'environnement : la Collection "L'environnement pour l'homme" : une approche méthodologique, économique et sociale de l'environnement. Cette fiche ressource apporte les clés méthodologiques pour l'évolution d'une gestion "classique" à une gestion écologique. Elle s'inspire de l'expérience de Grande-Synthe pour proposer une démarche de projet qui considère les besoins de la population et les impératifs écologiques (la méthodologie que vous trouverez dans le tableau en page 19, s'inspire et retrace l'expérience de Grande-Synthe).

Pour aller plus loin...

Encore plus de contacts à l'intérieur de ces pages...

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Maison du Parc
4 cour de l'abbaye - B.P. 3
59550 Maroilles
Tél : 03 27 77 51 60
www.parc-naturel-avesnois.fr/

Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Maison du Parc
B.P. 22 - 62142 Colbert
Tél : 03 21 87 90 90
www.parc-opale.fr/

Parc Naturel Régional Scarpe Escaut Maison du Parc

357, rue Notre Dame d'Amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
Tél : +33 (0)3 27 19 19 70
www.pnr-scarpe-escaut.fr/

Centre de phytosociologie de Bailleul

Hameau de Haendries
59270 BAILLEUL
Tel: 03 28 49 93 07
<http://www.cbnbl.org>

Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais

4, allée Saint-Eloi
59118 Wambrechies
Tél : 03 28 04 53 45
www.conservatoiresitesnpc.org/

EDEN 62

Espace Départementaux Naturels du Pas de Calais
Rue de Poitiers
62240 Devres
03 21 32 13 74
www.eden62.fr/

Conseil Général du Nord

Service Espaces Naturels Sensibles
51, rue Gustave Delory
Hôtel du département
59 000 Lille

Sailly sur la lys

Services techniques
1435, rue du Fief
62 840 Sailly sur la lys
Tél : 03 21 65 34 65

Master 2 "Gestion de la Biodiversité et des Ecosystèmes Continentaux et Côtiers" (ex DESS GRNR)

Nina Hautekèete et Yves Piquot
Laboratoire de Génétique et d'Evolution des Populations Végétales
UMR CNRS 8016
Université de Lille I, bât. SN2
F-59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
tél: +33 (0) 3 20 43 67 48

Ressources documentaires

Fiches Pratiques pour la gestion différenciée... (documents pédagogiques issus de l'expérience de Sailly sur la Lys) Disponibles au CERDD, 03 21 08 52 40, mélmdcima@cerdd.org

Mission Bassin Minier, **La gestion différenciée des espaces "ou comment accompagner la réalisation de la trame verte ?"**, 2004, 15 p.
accueil@missionbassinminier.org

Mission gestion différenciée, **Guide gestion différenciée - Pour un fleurissement raisonné des villes**, Mars 2004, 27 p.
www.gestiondifferentiee.org/

Chantier Nature, **Le Guide des plantes sauvages**, 2003, 14 p.
www.chantiernature.org

Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas de Calais, **Recueil sur la renaturation d'espaces : concepts, démarches, exemples, mises en œuvre**, 2003, 208 p.
www.conservatoiresitesnpc.org/

IBGM (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement), **Maillage vert et bleu**, 2000, 18 p.

IBGM, **Vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois**, 1999, 23p.
www.ibgebim.be

Remerciements

Le CERDD souhaite remercier Yves Caestecker et Sabrina Degognie (ville de Grande-Synthe), Fabrice Truant (Communauté Urbaine de Dunkerque), Alexandra Quenu et Arnaud Adelski (Mission Gestion Différenciée), ainsi que Philippe Cannesson (CPIE Chaîne des Terriils) pour leur contribution et le partage d'expériences ayant permis la réalisation de cette fiche.



"Gestion différenciée des espaces verts changeons de cultures !", Collection "L'environnement pour l'homme : une approche méthodologique, économique et sociale de l'environnement"
Une publication du Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) - 2005
Site du 11/19
Rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél : 03 21 08 52 40

Direction de la publication : Jean-François Caron, Thanh Nghiem
Rédaction : Cerdd
Crédits photos : Cerdd, Ville de Grande-Synthe
Maquette : Studio Poulain - Lille

Imprimé sur papier recyclé